

Session Plénière du 17 Octobre 2019

RAPPORT N°19.04.02 Rapport d'Orientations Budgétaires

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le débat d'orientation intervient cette année dans un contexte bien particulier.

Le rapport doit contenir tous les éléments d'information portant sur les évolutions prévisionnelles en dépenses et recettes, et donc préciser les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, mais aussi une prospective pluriannuelle définissant la trajectoire budgétaire de la collectivité.

Ce débat constitue une formalité substantielle à l'adoption du budget.

Mais la prospective ne s'arrête à la fin de la mandature, car il y a bel et bien une continuité de l'action publique. Les trains vont continuer de rouler, les lycées de fonctionner, et la programmation pluriannuelle des investissements dépasse évidemment le cadre de la mandature.

Or nous sommes confrontés depuis plusieurs années aux incertitudes concernant l'organisation des compétences et des territoires, on pourrait même parler d'instabilité institutionnelle.

Incertitudes également liées au contexte international marqué par des évolutions rapides qui constituent autant de menaces pour notre pays.

La guerre commerciale menée contre la Chine et le reste du monde par les Etats Unis, dans une tentative désespérée de maintenir pour un temps leur hégémonie planétaire risque d'avoir des conséquences non négligeables en Europe.

La volonté des commissaires européens de punir le Royaume-Uni en refusant une sortie négociée dans l'intérêt de tous menace aussi nos exportations, et l'on comprend mal la position de M. Macron, qui se range derrière l'Allemagne aux côtés des anti-Brexit les plus intransigeants, alors que nos échanges commerciaux sont largement excédentaires avec le Royaume-Uni, largement déficitaires avec l'Allemagne.

Mais si M. Macron défendait les intérêts de la France, cela se saurait.

C'est pourquoi ces orientations doivent être l'occasion de poser la question de l'avenir des Régions. Comment tracer une prospective pluriannuelle réaliste dans un environnement aussi mouvant ?

Un bref retour en arrière semble nécessaire.

Au fil des étapes de la décentralisation, portées par les gouvernements successifs en dépit des alternances politiques, les Régions ont accru le périmètre de leurs compétences : lycées, TER, formation professionnelle, interventions économiques, gestion des fonds dits « européens » etc...

Elles pensaient que cette évolution allait se poursuivre, en regrettant que les choses n'aillent pas plus vite.

Le dernier acte, rappelez-vous, c'est la loi NOTRe.

Une loi votée guère plus d'un an après la loi MAPTAM, une loi imparfaite, incomplète, inachevée, qui non seulement ne réglait en rien la question de fameux « *mille-feuilles des collectivités territoriales* » mais au contraire en créait de nouvelles, sans clarifier totalement les partages de compétences, tout en sacrifiant le niveau communal.

En même temps, cette nouvelle organisation des territoires de la République n'était pas accompagnée par une nécessaire réforme de la fiscalité locale, ce que nous avons aussi déploré.

Loi NOTRe qui a été votée par la majorité d'alors : PS, Ecologistes, Radicaux

Aujourd'hui les résultats de ces réformes sont jugés tellement décevants qu'on envisage un acte IV et une nouvelle loi.

Il faut dire que la crise des gilets jaunes est passée par là, et la progression du vote Rassemblement national dans la France dite « périphérique » a fait comprendre à ceux qui souhaitaient la mort des communes que nos concitoyens avaient besoin de proximité.

Pour autant, peut-on parler d'une inflexion ou plutôt de manœuvres dilatoires ?

On a bien vu au Congrès des Régions que le Premier Ministre ne voulait rien entendre.

Il a seulement promis une extension du droit à l'expérimentation. Beaucoup le défendent dans cette assemblée, et vous-même M. le Président avez demandé à en bénéficier.

Nous redisons ici notre opposition à ce principe qui nous semble contradictoire avec la notion d'égalité, et risque d'exacerber la concurrence entre Régions, alors que l'Etat devrait être le garant et le chef de file d'une politique d'aménagement qui combatte cette fracture grandissante que tout le monde constate.

Je citerai un seul exemple, celui de la Bretagne. En 1960 cette Région vivait essentiellement de l'agriculture et de la pêche, avec une industrie vieillissante. Les Bretons partaient travailler à Paris.

C'est à l'initiative du général De Gaulle que Citroën s'est installé près de Rennes et le Centre National d'Etude des Télécommunications à Lannion.

Peut-on imaginer un instant que la Région Ile de France aurait proposé à la Bretagne de transférer cette usine et ce centre de recherches ?

C'est pourquoi nous refusons cette forme de dérive qui conduit à l'aggravation de la fracture territoriale et au développement des métropoles et des nouvelles féodalités. Nous avons je crois dans ce domaine le mérite de la constance et de la cohérence, et une de plus, les faits nous donnent raison.

Je vous remercie.